

Information clé pour l'investisseur

Le présent document fournit des informations clé pour l'investisseur relatives au Compartiment. Il ne s'agit pas d'un support publicitaire. Ces informations sont requises par la loi afin de vous aider à comprendre la nature et les risques du placement dans ce Compartiment. Nous vous conseillons de les lire afin de pouvoir décider en connaissance de cause si vous souhaitez investir.

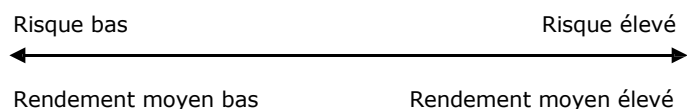
US Equity Paradigm Fund

Un compartiment de **Beauregard Capital SICAV** (la 'Société') Catégorie A-EUR (ISIN: LU1069595525)
Luxembourg Investment Solutions S.A. est la Société de gestion de ce Compartiment.

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

- L'objectif du Compartiment est la constitution d'un portefeuille de haute qualité de sociétés américaines cotées avec une capitalisation boursière en moyenne supérieure à 2 Mds USD.
- Le Compartiment a pour but de dépasser le S&P 500 de 2 % par an net de toutes charges avec une volatilité plus faible.
- La stratégie visant à atteindre ces résultats consiste à choisir un portefeuille concentré d'actions générant un flux de trésorerie disponible dans les bonnes comme dans les mauvaises périodes. Le gestionnaire des investissements a recours à une approche descendante afin de cribler les valeurs américaines cotées en circulation à des niveaux bas de flux de trésorerie disponible. Ensuite, la résistance de ce flux de trésorerie est évaluée dans le cadre de plusieurs scénarios afin de réduire les risques du portefeuille. Enfin, les facteurs qualitatifs comme la gestion, la marque, etc. sont pris en compte afin de constituer un portefeuille relativement concentré de sociétés de haute qualité.
- Le gestionnaire peut recourir à des instruments financiers dérivés du S&P 500, tels que des contrats à terme standardisés (*futures*) et des options, afin de préserver le capital des actionnaires quand la situation l'exige. En outre, le gestionnaire des investissements peut utiliser des options négociées en bourse sur des positions existantes afin d'optimiser le rendement du Compartiment. Il peut également investir dans des produits de volatilité du S&P 500 quand ceux-ci se révèlent meilleurs pour atteindre les objectifs du Compartiment.
- Recommandation : ce Compartiment ne peut être détenu par des investisseurs qui envisagent de retirer leur argent dans un délai de 3-5 ans.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



| | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 |
|---|---|---|---|---|---|---|

Plus d'informations sur cette évaluation

- La catégorie de risque se base sur la volatilité du rendement sur les cinq dernières années. La méthode utilisée pour cette estimation dépend du type de compartiment, dans ce cas un compartiment de marché.
- Les données historiques ne constituent pas un indicateur fiable pour le futur.
- La catégorie de risque indiqué ne constitue pas une garantie et peut varier dans le temps.
- La catégorie la plus basse ne signifie pas « exempter de risque ».

Pourquoi ce Compartiment est en catégorie 5 ?

Ce Compartiment est principalement orienté vers les actions, mais peut aussi investir dans des contrats à terme ou des options. L'évaluation est dès lors basée sur les fluctuations du marché des actions, les facteurs propres à la société, les taux d'intérêts et les prix des contrats à terme/des options.

Les risques suivants peuvent ne pas être inclus par l'indicateur de risques et de rendements :

- Les actions sont habituellement considérées comme comportant des risques de société et de marché.
- L'utilisation de dérivés afin de générer des leviers peut influencer sur le rendement du Compartiment.
- L'utilisation d'instruments négociés hors bourse expose le Compartiment à un risque de contrepartie.
- Une partie du Compartiment peut être réinvestie dans des instruments moins liquides dont les prix peuvent fluctuer dans certaines conditions du marché.
- Aucune garantie de capital n'existe pour ce produit si bien que les investisseurs peuvent perdre l'intégralité de leur investissement.

Les autres risques des investissements sont définis dans la section « Examens des risques » du Prospectus.

FRAIS

| Frais ponctuels prélevés avant ou après votre investissement: | |
|---|----------------|
| Frais d'entrée | Jusqu'à 5,00 % |
| Frais de sortie | Aucuns |
| Il s'agit du montant maximum qui peut être prélevé de votre apport avant qu'il soit investi et/ou avant que le produit de votre investissement soit payé. | |
| Frais prélevés par le Compartiment sur une année : | |
| Frais courants | 2,21 % |
| Frais prélevés par le Compartiment dans certaines circonstances : | |
| Commission de surperformance | Aucune |

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du Compartiment, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Les coûts de commercialisation et de distribution des parts peuvent être payés depuis les dépenses de gestion de l'investissement et de cette façon sont prélevées de manière indirecte depuis le Compartiment.

Les coûts d'entrée et de sortie sont présentés comme les dépenses maximum qui peuvent être prélevées à l'investisseur. Les investisseurs peuvent obtenir les frais effectivement appliqués de leur conseiller financier personnel ou distributeur.

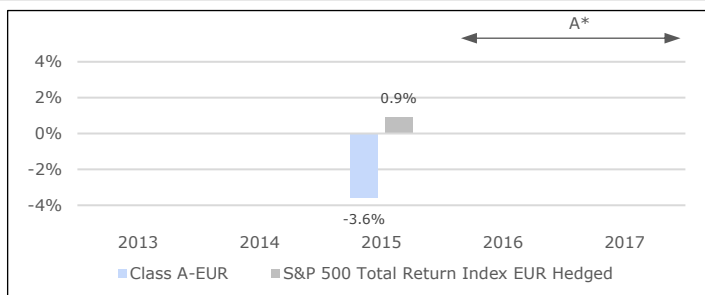
Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos en décembre 2017. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Les chiffres peuvent varier d'année en année. Ils n'incluent pas :

- Les frais de fonctionnement (lorsque applicable)
- Les frais de transaction de portefeuille, dans le cas d'un coût d'entrée/de sortie payé par le Compartiment lors de l'achat ou de la vente de parts dans d'autres organismes de placement collectif.

Pour plus d'informations sur les coûts, veuillez consulter la section relative aux coûts du Prospectus du Compartiment, disponible sur www.LIS-AIFM.lu.

RESULTATS PASSÉS



A*: Du fait de l'inactivité de la catégorie d'actions sur la période du 01/01/2016 au 31/12/2017, celle-ci ne dispose pas de suffisamment de données pour présenter une performance passée pertinente.

- La Catégorie d'actions a été lancée en 2013.
- Le Compartiment a été lancé en 2014.
- Le graphique des résultats passés ci-contre ne constitue pas une indication fiable des résultats futurs.
- Les résultats annuels sont calculés après déduction des coûts prélevés par le Compartiment.
- Devise: EUR.

INFORMATIONS PRATIQUES

- **Dépositaire :** VP Bank (Luxembourg) SA.
- **Autres informations :** Des informations relatives à la SICAV Bearegard Capital multi-compartiments, ses compartiments et catégories d'actions disponibles, le prospectus intégral ainsi que les derniers rapports annuels et semi-annuels, peuvent être obtenus gratuitement, en Angleterre depuis la Société de Gestion du Compartiment, l'Administrateur Central, la Banque de Dépôt, les distributeurs du Compartiment ou en ligne sur www.LIS-AIFM.lu. D'autres documents sont aussi disponibles.
- **Politique de rémunération :** Pour plus de détails sur la politique de rémunération en vigueur, veuillez consulter le site www.LIS-AIFM.lu. Entre autre, la politique de rémunération décrit le mode de calcul de la rémunération et des avantages et l'identité des personnes responsables d'accorder la rémunération et les avantages. Une version papier de la politique de rémunération sera fournie gratuitement sur demande écrite.
- **Prix de la publication :** La devise de la Catégorie d'actions est l'euro, le prix des actions est publié chaque jour ouvrable et est disponible en ligne sur www.bloomberg.com.
- **Période initiale de souscription:** Du 25 juin 2014 au 2 juillet 2014.
- **Législation fiscale :** Le Compartiment est sujet aux Lois et règlements fiscaux du Luxembourg. En fonction du pays de résidence de l'investisseur, cela peut avoir un impact sur le statut fiscal de celui-ci. Pour plus de détails, l'investisseur peut consulter un conseiller fiscal.
- **Déclaration de responsabilité :** Luxembourg Investment Solutions S.A. peut être tenu responsable exclusif sur le fondement de toute déclaration contenue dans ce document et qui serait trompeuse, inexacte ou en contradiction avec les parties concernées du prospectus du Compartiment.
- **Conversion de parts/d'actions :** Les investisseurs peuvent demander la conversion de toutes leurs parts en parts de la même catégorie d'un autre compartiment ou en parts de catégorie différente du même compartiment, dans la mesure où les conditions pour accéder à la Catégorie de parts concernée sont remplies. Pour plus d'informations sur la procédure de conversion de parts et les charges de substitutions applicables, les investisseurs doivent se rapporter au prospectus (section « 12. Conversions » et celle consacrée au Compartiment en particulier).

Ce fonds est agréé par Luxembourg et réglementé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF). Luxembourg Investment Solutions S.A. est agréée par Luxembourg et réglementée par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF). Ces informations clés pour l'investisseur sont mises à jour au **19 février 2018**.

Informations supplémentaires pour la Suisse

Le prospectus pour la Suisse, les Informations Clés pour l'Investisseur, les statuts, les rapports semestriel et annuel en français et d'autres informations peuvent être obtenus gratuitement auprès du représentant en Suisse du Fonds: Carnegie Fund Services S.A., 11, rue du Général-Dufour, 1204 Genève, Suisse, web : www.carnegie-fund-services.ch. Le service de paiement en Suisse est Banque Cantonale de Genève, 17, quai de L'Île, 1204 Genève, Suisse. Les derniers prix des actions sont disponibles sur www.fundinfo.com.